

TOUS LES BONS CÔTÉS DE LA VILLE



TEMPS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES
**DES CHANGEMENTS DÈS
LA RENTRÉE 2024/2025**

À la suite de la création de la commune nouvelle,
**un vaste travail d'harmonisation des temps
périscolaires et extrascolaires** a été mené pour
maintenir et faire évoluer la programmation qui
poursuit 2 objectifs :

- permettre à tous les écoliers d'évoluer dans un environnement riche et varié,
- renforcer les services rendus aux familles.

DÉCOUVREZ TOUS LES CHANGEMENTS DES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DE LA RENTRÉE 2024/2025



L'ÉPANOUISSEMENT DE CHAQUE ÉLÈVE EST AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE LA VILLE. AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ DES ACTIVITÉS QUI LEUR SONT PROPOSÉES, PLUSIEURS ÉVOLUTIONS SONT À NOTER.



Les horaires des temps périscolaire du soir harmonisés sur l'ensemble des écoles d'Oullins-Pierre-Bénite afin d'accueillir les enfants jusque 18h30 (au lieu de 18h pour les écoles d'Oullins).



Les grilles tarifaires sont révisées, compte tenu de l'inflation et du renouvellement des contrats de prestations (restauration et transport).

En savoir + : rendez-vous sur le portail familles, le site Internet de la Ville ou au service accueil familles.



L'accueil périscolaire du soir devient payant, à l'instar de ce qui se pratique à Pierre-Bénite et pour un coût annuel maximum de 40 € par enfant accueilli jusqu'à 18h.

Cette décision s'inscrit dans un processus d'évolution répondant à plusieurs objectifs :

- la mise en place d'**un projet pédagogique périscolaire complémentaire des apprentissages scolaires.**

- la **valorisation et la fidélisation de notre personnel municipal** encadrant : les accueils vont progressivement être tous déclarés en accueil de loisirs auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).



L'engagement des familles :

Une relation partenariale privilégiée est mise en place avec les familles grâce au Conseil consultatif des représentants de parents d'élèves. Cet espace de paroles dédié, en lien direct avec la Ville favorise l'implication des familles, des services municipaux et des élus.



Les modalités d'accueil de l'extrascolaire (mercredis et vacances) sont simplifiées

et comprennent désormais 3 formules : une inscription à la journée, au matin avec repas ou à l'après-midi sans repas. Les repas sont fournis par la cuisine centrale pour tous les temps périscolaires et extrascolaires. Les enfants n'ont plus à fournir de repas tiré du sac pendant les vacances d'été comme c'était le cas à Oullins. Un goûter est également prévu et déjà compris dans la tarification.

Nous espérons que ces changements permettront d'améliorer encore davantage la qualité et la diversité des activités proposées à vos enfants.